



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 28 AVRIL
2025

DELIBERATION N° 14

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER
2025

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

L'an deux mille vingt cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard Pensec, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 février 2025.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	13	Exprimés	15
Pouvoirs	2	Voix pour	15
Total	15	Voix contre	0
		Abstentions	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025



Le Président du CCAS,
Michel LOUSSOUARN



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 28 AVRIL
2025

DELIBERATION N° 15

EHPAD : COMPTE DE GESTION 2024 DE LA RÉSIDENCE KER LENN

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard PENSEC, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 3. EHPAD : COMPTE DE GESTION 2024 DE LA RÉSIDENCE KER LENN

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

– Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Conseil d'administration pour entendre, débattre et arrêter les comptes de gestion des receveurs ;

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice budgétaire, le trésorier établit un **compte de gestion** par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle de **l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)**.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la résidence Ker Lenn, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (ERRD et compte de gestion).

Monsieur le Président du CCAS présente le compte de gestion 2024 de la résidence Ker Lenn :

	Dépenses		Recettes		
	Prévues	Réalisés	Prévues	Réalisés	
Groupe 1 (Charges afférente à l'exploitation courante)	507 610€	504 067,09€	3 394 092,06	3 644 665 €	Groupe 1 (Produits de la tarification)
Groupe 2 (Charges afférentes aux personnels)	2 761 998 €	2 878 799,76 €	20 000€	117 095,84€	Groupe 2 (Autres produits relatifs à l'exploitation)
Groupe 3 (Charges afférentes à la structure)	394 300€	376 651,74€	2080,48€	3289,73€	Groupe 3 (Produits financiers)
	3 663 908 €	3 759 518,59€	3 416 172,54€	3 765 050,57€	

	EXCEDENTAIRE	DEFICITAIRE
RÉSULTAT 2024	5 531,98€	

RÉSULTAT GLOBAL EN INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 EN COHÉRENCE AVEC LES TABLEAUX ANNEXÉS

Dépenses	72 411,19€
Recettes	81153,96€
Résultat	+ 8 742,77€

Dont Reprise de résultat antérieur = 100 800,14€

Résultat global à affecter	109 542,91€ €
----------------------------	---------------

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration du CCAS :

- Approuve le Compte de gestion 2024 de l'EHPAD Ker Lenn.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	13	Exprimés	15
Pouvoirs	2	Voix pour	15
Total	15	Voix contre	0
		Abstentions	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025

Le Président du CCAS,

Michel LOUSSOUARN





CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE ROSPORDEN 2025

DELIBERATION N° 16

EHPAD : ÉLECTION D'UN (E) PRÉSIDENT (E) DE
SÉANCE POUR LE VOTE DE ÉTAT RÉALISÉ DES
RECETTES ET DES DÉPENSES 2024 DE LA
RÉSIDENCE KER LENN

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard PENSEC, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 4. EHPAD : ÉLECTION D'UN(E) PRÉSIDENT (E) DE SÉANCE POUR LE VOTE DE ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2024 DE LA RÉSIDENCE KER LENN

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que dans la séance où le Compte administratif est débattu, le Conseil d'administration élit son/sa président (e), le Président du CCAS devant se retirer au moment du vote.

Après en avoir débattu ;

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Élit son président de séance M. Djelloul BENHANNI pour la délibération portant sur l'approbation de l'État réalisé des recettes et des dépenses 2024 de la résidence Ker lenn ;

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 02/05/2025

Reçu en préfecture le 02/05/2025

Publié le

ID : 029-262902729-20250502-162025-DE

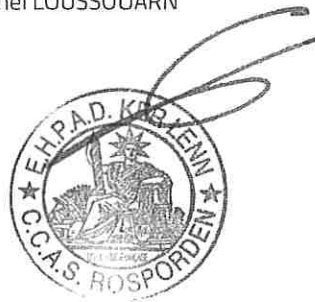
LE VOTE			
Présents	13	Exprimés	15
Pouvoirs	2	Voix pour	15
Total	15	Voix contre	0
		Abstentions	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025

Le Président du CCAS,
Michel LOUSSOUARN



CONSEIL D'ADMINISTRATION
2025

DELIBERATION N° 17

ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES
2024 DE LA RÉSIDENCE KER LENN

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard PENSEC, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 5. ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2024 DE LA RÉSIDENCE KER LENN

RAPPORTEUR : Président(e) élu(e) pour le vote

L'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024 (ERRD) de la résidence Ker Lenn est conforme avec le compte de gestion et laisse apparaître les éléments suivants :

RÉSULTAT GLOBAL EN EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 EN COHERENCE AVEC LES TABLEAUX ANNEXES

	Dépenses		Recettes		
	Prévues	Réalisés	Prévues	Réalisées	
Groupe 1 (Charges afférentes à l'exploitation courante)	507610€	504 067.09€	3394092.06	3 644 665 €	Groupe 1 (Produits de la tarification)
Groupe 2 (Charges afférentes aux personnels)	2 761 998 €	2 878 799.76 €	20 000€	117 095.84€	Groupe 2 (Autres produits relatifs à l'exploitation)
Groupe 3 (Charges afférentes à la structure)	394300€	376 651.74€	2080.48€	3289.73€	Groupe 3 (Produits financiers)
	3 663 908 €	3 759 518.59€	3416172.54€	3 765 050.57€	

	EXCEDENTAIRE	Envoyé en préfecture le 02/05/2025
RESULTAT 2024	5 531.98€	Reçu en préfecture le 02/05/2025
		Publié le
		ID : 029-262902729-20250502-172025-DE

RESULTAT GLOBAL EN INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 EN COHERENCE AVEC LES TABLEAUX ANNEXES

Dépenses	72 411.19€
Recettes	81153.96€
Résultat	+ 8 742.77€

Dont Reprise de résultat antérieur = 100 800.14€

Résultat global à affecter	109 542.91€ €
----------------------------	---------------

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve l'état réalisé des recettes et dépenses 2024 de l'Ehpad Ker Lenn,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	12	Exprimés	14
Pouvoirs	2	Voix pour	14
Total	15	Voix contre	0
		Abstentions	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025

Le Président du CCAS,
Michel LOUSSOUARN



Compte		Budget primitif	Budget exécutif	Écart	Budget total	Réalisé
Groupe I DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE						
Achats						
60611 Eau et assainissement	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	16 566,20	
60612 Energie, électricité	47 500,00	47 500,00	0,00	47 500,00	53 186,15	
60613 Chauffage	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	39 135,54	
60621 Combustibles et carburants	1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	978,84	
60622 Produits d'entretien	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 211,55	
60623 Fournitures d'atelier	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	6 503,68	
60624 Fournitures administratives	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 852,59	
60625 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	869,27	
606261 Protections, produits absorbants	19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	17 943,58	
606268 Autres fournitures hôtelières	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	4 736,06	
60628 Autres fournitures non stockées	12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	10 649,04	
6063 Alimentation	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 763,71	
6066 Fournitures médicales	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	6 607,62	
Total Achats	177 900,00	177 900,00	0,00	177 900,00	178 003,83	
Autres services extérieurs						
62421 Transports d'usagers	37 910,00	37 910,00	0,00	37 910,00	37 909,92	
6251 Voyages et déplacements	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	211,85	
6256 Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	160,00	
6257 Réceptions	500,00	500,00	0,00	500,00	117,88	
6261 Frais d'affranchissements	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	686,75	
6262 Frais de télécommunications	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	4 242,07	
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	5 655,68	
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	275 000,00	275 000,00	0,00	275 000,00	274 714,99	
6288 Autres	800,00	800,00	0,00	800,00	905,60	
Total Autres services extérieurs	327 710,00	327 710,00	0,00	327 710,00	324 604,74	
Services extérieurs						
61118 Autres	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	1 458,52	
Total Services extérieurs	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	1 458,52	
Total Groupe I DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		507 610,00	507 610,00	0,00	507 610,00	504 067,09
Groupe II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL						
Dépenses afférentes au personnel						
62111 Personnel administratif et hôtelier	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	
62113 Personnel médical et paramédical	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	49 165,68	
6218 Autres personnels extérieurs	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	8 280,00	
622312 Autres médecins	750,00	750,00	0,00	750,00	583,60	
6226 Honoraires	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	
6332 Allocation logement	8 216,00	8 216,00	0,00	8 216,00	8 830,88	
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	29 610,00	29 610,00	0,00	29 610,00	30 509,43	
64111 Rémunération principale	848 969,00	848 969,00	120 000,00	968 969,00	789 199,53	
64112 NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64113 Prime de service	500,00	500,00	0,00	500,00	1 515,13	
64114 Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	2 611,00	2 611,00	0,00	2 611,00	2 018,78	
64115 Supplément familial de traitement	11 064,00	11 064,00	0,00	11 064,00	8 889,22	
641182 Complément de traitement indiciaire (CTI)	71 200,00	71 200,00	0,00	71 200,00	62 143,54	
641184 Autres indemnités - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641186 Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	18 732,00	18 732,00	0,00	18 732,00	19 179,91	
641188 Autres	92 721,00	92 721,00	0,00	92 721,00	113 466,04	
64131 Rémunération principale	93 083,00	93 083,00	0,00	93 083,00	116 890,06	
641382 Complément de traitement indiciaire (CTI)	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	10 765,02	
641384 Autres indemnités - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641386 Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	4 060,00	4 060,00	0,00	4 060,00	5 518,27	
641388 Autres indemnités	11 870,00	11 870,00	0,00	11 870,00	16 459,89	
64151 Rémunération principale	524 400,00	524 400,00	0,00	524 400,00	658 536,26	
641582 Complément de traitement indiciaire (CTI)	48 627,00	48 627,00	0,00	48 627,00	57 696,16	
641584 Autres indemnités - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641586 Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	23 569,00	23 569,00	0,00	23 569,00	31 404,04	
641588 Autres indemnités - Autres	54 646,00	54 646,00	0,00	54 646,00	73 467,81	
64164 Emplois d'insertion - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64168 Emplois d'insertion - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6417 Apprentis	17 505,00	17 505,00	0,00	17 505,00	6 633,77	
64178 Apprentis - Autres	9 803,00	9 803,00	0,00	9 803,00	0,00	
6421 Praticiens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64511 Cotisations à l'URSSAF	364 322,00	364 322,00	0,00	364 322,00	399 297,90	
64512 Cotisations aux mutuelles	3 695,00	3 695,00	0,00	3 695,00	6 116,52	
64513 Cotisations aux caisses de retraite	38 985,00	38 985,00	0,00	38 985,00	43 634,84	

64514 Cotisations à l'ASSEDIC	25 944,00				
64515 Cotisations à la CNRACL	333 566,00				
64521 Cotisations à l'URSSAF	7 640,00	7 640,00	0,00	7 640,00	10 450,74
6471 Prestations versées pour le compte du FNAL	11 410,00	11 410,00	0,00	11 410,00	2 874,69
6475 Médecine du travail	9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	5 991,60
64788 Autres	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	11 067,00
6488 Autres charges diverses de personnel	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	8 144,33
Total Dépenses afférentes au personnel	2 761 998,00	2 761 998,00	120 000,00	2 881 998,00	2 878 799,76
Total Groupe II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 761 998,00	2 761 998,00	120 000,00	2 881 998,00	2 878 799,76
Groupe III DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE					
Autres charges de gestion courante					
6571 Subventions aux associations participant à la vie sociale de	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
6588 Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,90
Total Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,90
Charges de gestion courante					
6122 Crédit-bail mobilier	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	607,14
6132 Locations immobilières	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
61352 Équipements	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	4 167,10
61357 Matériel médical	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 439,49
61551 Entretien et réparations sur biens mobiliers	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	318,16
61558 Autres matériels et outillages	5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	3 497,71
61561 Informatique	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	17 121,49
61562 Matériel médical	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	4 164,59
61568 Autres	18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	23 735,62
6161 Multirisques	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 555,08
6163 Assurance transport	1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 158,39
61681 Primes d'assurances Autres risques	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	80 528,94
6184 Concours divers (cotisations)	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	1 476,80
6188 Autres frais divers	500,00	500,00	0,00	500,00	3 552,50
623 Publicité, publications, relations publiques	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 024,54
627 Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	14,48
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organis	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	9 347,89
Total Charges de gestion courante	334 300,00	334 300,00	0,00	334 300,00	322 709,92
Charges exceptionnelles					
6712 Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	6 741,09
Total Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	6 741,09
Charges financières					
668 Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,12
Total Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,12
Dotations aux amortissements et aux provisions					
68111 Immobilisations incorporelles	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 194,43
68112 Immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	43 005,28
Total Dotations aux amortissements et aux provisions	54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00	47 199,71
Total Groupe III DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	394 300,00	394 300,00	0,00	394 300,00	376 651,74
	3 663 908,00 €	3 663 908,00 €	120 000,00 €	3 783 908,00 €	3 759 518,59 €

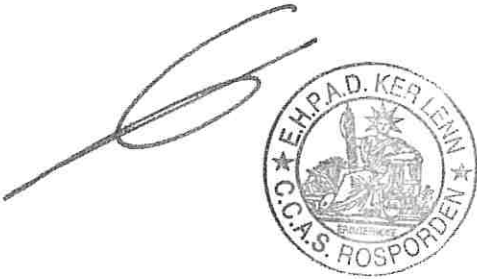


Handwritten signature and official stamp of the C.C.A.S. de Rosporden.

Compte	Budget primitif	Budget			
Groupe I PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES					
Produits de la tarification et assimilés					
735111 Hébergement permanent ARS	1 258 420,04	1 258 420,04	0,00	1 258 420,04	1 357 047,78
7351121 Hébergement temporaire	24 470,66	24 470,66	0,00	24 470,66	24 646,85
7351122 Accueil temporaire sans hébergement	86 221,69	86 221,69	0,00	86 221,69	87 115,44
7351123 Pôle d'activités et de soins adaptés	72 614,67	72 614,67	0,00	72 614,67	73 137,50
7351125 Forfait transport mentionné à l'article R. 314-207 du CASF	37 910,00	37 910,00	0,00	37 910,00	37 910,00
7351128 Autres financements complémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
735211 Hébergement temporaire hébergement	18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	21 804,10
7352112 Hébergement accueil de jour hébergement	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	38 440,00
7352121 Hébergement permanent dépendance	277 900,00	277 900,00	0,00	277 900,00	278 011,80
7352122 Hébergement temporaire dépendance	8 555,00	8 555,00	0,00	8 555,00	8 554,21
7352281 Aide sociale part département	34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	23 772,74
735311 Hébergement permanent	1 250 000,00	1 250 000,00	120 000,00	1 370 000,00	1 334 554,63
735318 Aide sociale part Résidents	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	60 029,59
73532 Hébergement permanent dépendance	130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	153 902,00
7353511 Hébergement temporaire hébergement	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	30 025,82
7353512 Hébergement temporaire dépendance	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 828,58
7353521 Accueil temporaire sans hébergement Part afférente à l'hébergement	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	58 453,30
7353522 Accueil temporaire sans hébergement Part afférente à la dépendance	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	33 195,76
7353523 FORFAIT TRANSPORT	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	4 981,00
7381 Produits à la charge de la CAF / MSA	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	15 253,90
Total Produits de la tarification et assimilés	3 394 092,06	3 394 092,06	120 000,00	3 514 092,06	3 644 665,00
Total Groupe I PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES	3 394 092,06	3 394 092,06	120 000,00	3 514 092,06	3 644 665,00
Groupe II AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION					
Autres produits relatifs à l'exploitation					
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	108 746,16
6479 Remboursements sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706 Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	802,50
7085 Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres t	0,00	0,00	0,00	0,00	5 302,75
7088 Autres produits d'activités annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488 Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
74881 ASP	0,00	0,00	0,00	0,00	244,00
7588 Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,43
Total Autres produits relatifs à l'exploitation	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	117 095,84
Total Groupe II AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	117 095,84
Groupe III PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES					
Autres produits					
78742 Reprises sur provisions règlementées pour renouvellement de	2 080,48	2 080,48	0,00	2 080,48	2 080,48
Total Autres produits	2 080,48	2 080,48	0,00	2 080,48	2 080,48
Produits exceptionnels					
7718 Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteint par la	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	1 208,17
Total Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	1 208,17
Produits financiers et produits non encaissables					
768 Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	1,08
Total Produits financiers et produits non encaissables	0,00	0,00	0,00	0,00	1,08
Total Groupe III PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	2 080,48	2 080,48	0,00	2 080,48	3 289,73
Groupe non ventilé					
Sous groupe non ventilé					
6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoy	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Sous groupe non ventilé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Groupe non ventilé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	3 416 172,54 €	3 416 172,54 €	120 000,00 €	3 536 172,54 €	3 765 050,57 €




Compte		Budget primitif		Budget		ID : 029-262902729-20250502-172025-DE	
Groupe I REMBOURSEMENT DE LA DETTE							
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé							
205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00		
2154 Matériel et outillage	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	330,91		
2181 Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	21 659,00		
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00		
2184 Mobilier	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	33 097,46		
2188 Autres immobilisations corporelles	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	4 791,62		
Total Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	56 000,00	56 000,00	0,00	56 000,00	59 878,99		
Autres							
2013 Frais d'évaluation	0,00	0,00	0,00	0,00	7 044,00		
Total Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	7 044,00		
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports							
165 Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 488,20		
Total Réduction des fonds propres ou reprise sur apports	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 488,20		
Total Groupe I REMBOURSEMENT DE LA DETTE	61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	72 411,19		
	61 000,00 €	61 000,00 €	0,00 €	61 000,00 €	72 411,19 €		





CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 25 AVRIL
2025

DELIBERATION N° 18

EHPAD : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTAT RÉALISÉ DES
RECETTES ET DES DÉPENSES 2024 DE LA RÉSIDENCE KER LENN

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard PENSEC, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 6. EHPAD : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2024 DE LA RÉSIDENCE KER LENN

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Monsieur le Président du CCAS, présente l'affectation des résultats de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024 de la résidence Ker Lenn

	N° compte	Compte	
Résultat comptable de l'exercice 2022	12	Excédent	5 531.98 €
		Déficit	
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau solde excédentaire	
	119	Report à nouveau soldes déficitaires	
Résultat à affecter		Résultat administratif	5 531.98 €
Affectation des résultats administratifs			
Affectation en report à nouveau	110	Report à nouveau excédentaire	5 531.98€
	109	Report à nouveau déficitaires	
Affectation en réserve	10682	Réserve affectée à l'investissement	
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (trésorerie)	
	10686	Réserve de compensation des déficits	
	10687	Affectation en compensation des charges d'amortissement	
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissements	
Total des affectations de résultat			5 531.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat 2024	Reprise des résultats antérieurs	A affecter en investissement en 2025
8 742,77 €	100 800,14 €	109 542,91 €

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve l'affectation des résultats de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024 de l'EHPAD Ker Lenn ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	13	Exprimés	15
Pouvoirs	2	Voix pour	15
Total	15	Voix contre	0
		Abstentions	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025

Le Président du CCAS,

Michel LOUSSOUARN





CONSEIL D'ADMINISTRATION
2025

DELIBERATION N° 19

EHPAD : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'EHPAD KER LENN AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GIP VITALYS (GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC)

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard PENSEC, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 7. EHPAD : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'EHPAD KER LENN AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GIP VITALYS (GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC)

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 7 octobre 2024, actant l'adhésion de l'EHPAD Ker Lenn au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Vitalys pour la prestation de repas,

Vu les dispositions de la convention constitutive du GIP Vitalys, prévoyant la désignation de deux représentants de l'établissement pour siéger à l'Assemblée Générale du groupement :

- Le directeur de l'établissement,
- Et un membre du conseil d'administration de l'EHPAD,

Vu que ces représentants sont nommés pour une durée de trois ans,

Il convient donc de procéder à la désignation officielle des deux représentants de l'EHPAD Ker Lenn.

La directrice de l'établissement est proposée comme première représentante.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Désigne Mme Karen LE MOAL comme membre du conseil d'administration pour accompagner Mme Sandrine BIRZON directrice de l'EHPAD Ker Lenn
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	13	Exprimés	15
Pouvoirs	2	Voix pour	15
Total	15	Voix contre	0
		Abstentions	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025

Le Président du CCAS,

Michel LOUSSOUARN





CONSEIL D'ADMINISTRATION
2025

DELIBERATION N° 20

EHPAD : APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) 2025-2029 POUR LA RÉSIDENCE KER LENN

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard PENSEC, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 8.

EHPAD : APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) 2025-2029 POUR LA RÉSIDENCE KER LENN

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Monsieur le Président du CCAS rappelle à l'assemblée les textes de référence encadrant la contractualisation entre les établissements médico-sociaux et leurs autorités de tarification :

- Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et notamment son article 58,
- Vu les articles L.313-9, L.313-11, L.313-12, L.313-12-2, L.314-6 et L.314-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),
- Vu les articles R.314-20, R.314-39 à R.314-43-2, R.314-106 à R.314-109, R.314-159 à R.314-166, R.314-230 et R.314-234 du CASF,
- Vu le décret n° 2015-1868 du 30 décembre 2015 relatif à la liste des prestations minimales d'hébergement dans les EHPAD,
- Vu le décret n° 2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des EHPAD,
- Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination de Madame Élise NOGUERA en qualité de Directrice générale de l'ARS Bretagne,
- Vu l'arrêté du 28 septembre 2017 relatif au seuil de déclenchement du dispositif de modulation du forfait global de soins,
- Vu l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du CPOM prévu à l'article L.313-12 du CASF,
- Vu la circulaire n° DGCS/SD5C/2013/300 du 25 juillet 2013 et les instructions DGCS subséquentes relatives à la mise en œuvre du CPOM,

- Vu l'arrêté fixant l'actualisation de la programmation des CPOM pour les services sociaux dans le Finistère,
- Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne,

Envoyé en préfecture le 02/05/2025

Reçu en préfecture le 02/05/2025

Publié le

ID : 029-262902729-20250502-202025-DE

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de l'EHPAD Ker Lenn, pour la période 2025-2029, tel que présenté en annexe. ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président du CCAS pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	13	Exprimés	15
Pouvoirs	2	Voix pour	15
Total	15	Voix contre	0
		Abstentions	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025

Le Président du CCAS,
Michel LOUSSOUARN





CONSEIL D'ADMINISTRATION
2025

DELIBERATION N° 21

EHPAD : APPROBATION DE LA FORMATION D'UN AGENT TITULAIRE DE L'EHPAD KER LENN AUX FONCTIONS D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE (IPA)

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard PENSEC, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 9.

EHPAD : APPROBATION DE LA FORMATION D'UN AGENT TITULAIRE DE L'EHPAD KER LENN AUX FONCTIONS D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE (IPA)

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Monsieur le Président du CCAS expose à l'assemblée :

- Vu les difficultés persistantes de la Résidence Ker Lenn à recruter un médecin coordonnateur,
- Vu le décret n°2016-1164 du 26 août 2016, relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des EHPAD, imposant notamment la réalisation de bilans gériatriques à l'entrée des résidents ainsi que la présence d'une compétence médicale au sein de l'établissement,
- Vu la pénurie d'infirmiers en pratique avancée (IPA) sur le territoire,
- Vu le souhait exprimé par une cadre de santé de l'EHPAD de s'engager dans cette voie professionnelle,
- Vu le coût de la formation, estimé à 4 000 € la première année et 6 000 € la deuxième année,
- Vu que l'agent concerné exercerait ses fonctions à 80 %,
- Vu qu'une demande de prise en charge partielle ou totale via le CNR auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) peut être déposée,
- Vu qu'une convention d'engagement entre l'agent et la Résidence Ker Lenn sera établie, prévoyant une obligation de service de 5 années au sein de l'établissement après l'obtention du diplôme,

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve la proposition de formation d'un agent titulaire aux fonctions d'Infirmier en Pratique Avancée;
- Soumet cette décision à la condition suspensive de réussite au concours d'entrée ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président du CCAS pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	13	Exprimés	15
Pouvoirs	2	Voix pour	15
Total	15	Voix contre	0
		Abstentions	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025

Le Président du CCAS,
Michel LOUSSOUARN





CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 28 AVRIL
2025

DELIBERATION N° 24

ÉLECTION D'UN(E) PRÉSIDENT (E) DE SÉANCE POUR
LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU
CCAS

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

L'an deux mille vingt cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard Pensec, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 13 ÉLECTION D'UN(E) PRÉSIDENT (E) DE SÉANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CCAS

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que dans la séance où le Compte administratif est débattu, le Conseil d'administration élit son/sa président(e), le Président du CCAS devant se retirer au moment du vote.

Après en avoir débattu ;

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Elit Bernard FRENAY président de séance pour la délibération portant sur l'approbation du Compte administratif 2024 du CCAS ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	13	Exprimés	15
Pouvoirs	2	Voix pour	15
Total	15	Voix contre	0
		Abstentions	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025



Le Président du CCAS,

MICHEL LOUSSOUARN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 28 AVRIL
2025****DELIBERATION N° 25****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
DU CCAS****RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN**

L'an deux mille vingt cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard Pensec, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 14 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CCAS**RAPPORTEUR :** Michel LOUSSOUARN

- Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil d'administration arrête le Compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président du CCAS ;
- Vu le document annexé ;

Le Compte administratif 2024 du CCAS laisse apparaître les éléments suivants :

EXERCICE 2024

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	-2899,16€	45 622,63€
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2024	17 959,17€	7 731,80€
TOTAL CUMULE	15 060,01€	53 354,43€

Après en avoir débattu ;

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve le Compte administratif 2024 du CCAS ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	12	Exprimés	14
Pouvoirs	2	Voix pour	14
Total	14	Voix contre	0
		Abstentions	0

Monsieur le président du CCAS a quittée la salle et n'a pas pris part au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025

Le Président du CCAS,
Michel LOUSSOUARN



BUDGET GENERAL DU CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Article	Intitulé	CA 2023	BP 2024	CA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	67 027,75 €	51 600,00 €	49 929,73 €
60622	Combustibles, carburants	1 088,08 €	1 000,00 €	1 080,15 €
60623	Alimentation	2 197,04 €	5 000,00 €	1 288,20 €
60631	Fournitures d'entretien	45,00 €	150,00 €	49,11 €
60632	Fournitures de petit équipement	28,01 €	500,00 €	30,71 €
60636	Vêtements de travail	240,00 €	250,00 €	0,00 €
611	contrat de prestation de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6132	Locations immobilières			
6135	Locations mobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61351	Location matériel roulant			78,00 €
61358	Autres locations mobilières (vét. Travail,...)			
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	0,00 €	100,00 €	0,00 €
61551	Entretien, réparation matériel roulant	0,00 €	500,00 €	1 036,82 €
61558	Entretien, réparations sur autres biens mobiliers	386,35 €	0,00 €	0,00 €
6156	Maintenance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6161	Prime d'assurances	593,72 €	1 500,00 €	621,62 €
617	Etudes et recherche	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6183	Frais de formation (personnel extérieur)			
6184	Versements à des organismes de formation	0,00 €	250,00 €	0,00 €
6188	Autres frais divers (services communs CCA)			
6225/02	Indemnité au comptable et au régisseur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux			
62268	Autres Honoraires			
6231	Annonces et insertions	0,00 €	100,00 €	0,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	11 581,91 €	11 000,00 €	14 183,67 €
6234	Réceptions			
6236	Catalogues et imprimés	123,97 €	100,00 €	0,00 €
6238	Publicité, publications, relations publique- divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6247	Transports collectifs du personnel			
6248	divers			
6251	Voyage, déplacements et missions	1 212,59 €	500,00 €	1 061,70 €
6255	Frais de déménagements			
6262	Frais de télécommunications	720,00 €	750,00 €	720,00 €
62871	A la collectivité de rattachement	48 023,85 €	29 000,00 €	29 000,00 €
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	261,23 €	300,00 €	261,75 €
63512	Taxes foncières	526,00 €	600,00 €	518,00 €
6355	Taxes et Impôts sur les véhicules	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	103 923,10 €	81 500,00 €	75 837,75 €
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6331	Versement mobilité	398,76 €	500,00 €	303,99 €
6332	Cotisations au FNAL	66,43 €	250,00 €	50,70 €
6336/02	Cotisations CDG et CNFPT	1 408,07 €	1 350,00 €	1 082,69 €
6338	Autres impôts, taxes	199,42 €	0,00 €	151,97 €
64111	Rémunération principale (personnel titulaire)	24 188,17 €	29 000,00 €	25 271,61 €
64112	SFT et IR			
64113	NBI			
64114	Personnel titulaire - prime inflation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités (13ème mois et	4 030,97 €		3 509,28 €
64131	Personnel non titulaire - Rémunération	36 300,83 €	21 000,00 €	21 824,50 €
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de réside	4 071,24 €		1 479,64 €
64138	Personnel non titulaire - primes et autres	1 887,11 €	0,00 €	0,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF +CNFPT	16 347,67 €	10 000,00 €	11 047,78 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	9 316,62 €	15 200,00 €	9 673,49 €
6454	Cotisations aux ASSEDICS	1 713,13 €	400,00 €	971,70 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 700,28 €	3 200,00 €	0,00 €
6456	Versement au FNC du supplément familial	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6458	Cotisations organismes sociaux (ATIACL + CNAS)	848,00 €	200,00 €	0,00 €
6475	Médecine du travail	446,40 €	300,00 €	470,40 €
6488	Autres charges	0,00 €	100,00 €	0,00 €

65	AUTRES CHARGES DE GESTION	17 040,10 €	19 862,00 €	15 463,28 €
6541	Créances admises en non valeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6542	Créances éteintes (irrecouvrables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65133	Secours d'urgence	0,00 €	500,00 €	0,00 €
65134	Aides (cantine, eau, EDF...)	5 404,01 €	7 500,00 €	3 650,00 €
657381	Subvention au CCAS de Kernével	6 860,00 €	6 860,00 €	6 860,00 €
65748	Cotisation à la banque alimentaire	4 775,00 €	4 952,00 €	4 952,00 €
65748	Subvention à l'UNCCASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65748	Subventions aux associations			
65811	Droits d'utilisation - informatique			
65818	Autres redevances pour brevets, licences, ...			
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1,09 €	50,00 €	1,28 €
66	CHARGES Financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673/02	Titres annulés sur exercices antérieurs			
676/02	Différences sur réalisations positives			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 764,87 €	8 000,00 €	7 731,80 €
6811/02	Amortissements des immobilisations	7 764,87 €	8 000,00 €	7 731,80 €
002/	Résultat de fonctionnement reporté		2 899,16 €	2 899,16 €
022/02	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		195 755,82 €	163 861,16 €	151 861,72 €

BUDGET GENERAL DU CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES		
Article	Intitulé	CA 2023	BP 2024	CA 2024
2744/5230	Prêts (remboursement)	0	0	0
Chap 70	PRODUITS DES SERVICES	1 634,29 €	1 250,00 €	1 420,71 €
7031/02	Part sur concession cimetière	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70688	Prestations de services (vestiaire)	724,00 €	0,00 €	258,00 €
708421	se à dispo personnel facturé BA/régies non dotés perso.mora			0,00 €
70878	RBT par d'autres redevables (CCAS Kernével - Local)	910,29 €	1 250,00 €	1 162,71 €
Chap 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	165 696,52 €	157 511,16 €	160 000,00 €
74111	Dotations forfaitaire			
74718	Autres participations Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7474/02	Subventions de la Commune	165 696,52 €	157 511,16 €	160 000,00 €
747888	Autres Organismes			
Chap 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 541,44 €	4 800,00 €	5 501,02 €
752	Revenus des immeubles	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
756	Libéralités reçues (dons)	2 739,58 €		700,00 €
75888	Produits divers de gestion courante - Produits exceptionnels	1,86 €	0,00 €	1,02 €
Chap 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	300,00 €	0,00 €
6419	Remboursements sur charges de sécurité sociale	0,00 €	300,00 €	0,00 €
Chap 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap R 002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	17 984,41 €	0,00 €	0,00 €
002/02	Excédent de fonctionnement reporté	17 984,41 €	0,00 €	0,00 €
Chap R042	Ope. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
722/02	Travaux en régie - immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	192 856,66 €	163 861,16 €	166 921,73 €

BUDGET GENERAL DU CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Article	Intitulé	CA 2023	BP 2024	CA 2024
DEPENSES				
Chap 040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €
2313	Constructions	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €
Chap 010	Dotations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 013	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323	Subv non transf Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323/5230	Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 020	Immo incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031/5230	Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 021	Immo corporelles	310,97 €	39 622,63 €	0,00 €
21321	Constructions Immeuble de rapport	0,00 €	26 141,89 €	0,00 €
21828	Matériel de transport		0,00 €	0,00 €
21838	Matériel informatique		3 000,00 €	0,00 €
21838	Autres matériel informatique		0,00 €	0,00 €
21841	Matériel de bureau et mobiliers			0,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers			0,00 €
2185	Matériel de téléphonie			0,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	310,97 €	10 480,74 €	0,00 €
Chap 027	Autres immobilisations	750,00 €	5 000,00 €	0,00 €
2748	Prêt d'honneur aux étudiants	750,00 €	5 000,00 €	0,00 €
	TOTAL	1 060,97 €	53 622,63 €	0,00 €
Article	Intitulé	CA 2023	BP 2024	CA 2024
RECETTES				
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 267,84 €	0,00 €	0,00 €
10222	FCTVA	6 267,84 €	0,00 €	0,00 €
1068/02	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323/5230	Département	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1313/5230	Département	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19	Différence sur réalisations d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
192/02	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031/5230	Frais d'étude	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2138/02	Autres constructions : sortie de l'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21828	Matériel de transport			0,00 €
27	Autres immobilisations financières	401,00 €	0,00 €	0,00 €
274/5230	Prêts	401,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Amortissements des Immobilisations	7 764,87 €	8 000,00 €	7 731,80 €
28031/02	Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €
281321/02	Amortissements immeuble de rapport	2 497,31 €	2 500,00 €	2 497,31 €
281828/02	Amortissements matériel de transport	4 776,15 €	5 000,00 €	4 776,15 €
281831/02	Amortissements matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28188/02	Amortissements des Immobilisations	491,41 €	500,00 €	458,34 €
001/02	Excédent d'investissement reporté avec portage	32 650,89 €	45 622,63 €	45 622,63 €
	TOTAL	47 084,60 €	53 622,63 €	53 354,43 €



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 28 AVRIL
2025

DELIBERATION N° 26

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET DU
CCAS

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

L'an deux mille vingt cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard Pensec, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 15 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET DU CCAS

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant disposition sur les reprises du résultat ;
- Vu l'article L.2331-8 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les recettes de la section d'investissement ;

Selon les dispositions de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales " *Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.* "

Par ailleurs, les articles R.2311-11 et D.2342-11 CGCT indiquent : " *Les restes à réaliser en dépenses et en recettes sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif. Ils interviennent dans le calcul du besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice n-1 que l'assemblée doit obligatoirement couvrir par l'affectation du résultat de fonctionnement n-1.* "

Le résultat du budget du CCAS fait apparaître les éléments suivants :

	Résultat de l'exercice	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	17 959,17 €	-2 899,16 €	15 060,01 €
Section d'investissement	7 731.80€	45 622.63 €	53 354,43 €

La section d'investissement ne laisse pas apparaître de besoin de financement.

Il est donc proposé d'affecter la totalité du déficit de fonctionnement à cette section (002) soit 15 060,01 € et d'affecter la totalité de l'excédent d'investissement à cette section (001) soit 53 354,43 €.

Après en avoir débattu ;

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Décide de l'affectation du résultat du budget du CCAS ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	13	Exprimés	15
Pouvoirs	2	Voix pour	15
Total	15	Voix contre	0
		Abstentions	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025

Le Président du CCAS,
Michel LOUSSOUARN





CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 28 AVRIL
2025

DELIBERATION N° 27

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU CCAS

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

L'an deux mille vingt cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard Pensec, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 16 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU CCAS

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu les articles L.2311-1, L.2312-1, L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu le document annexé ;

Le Budget Primitif se présente :

- En équilibre à la section de fonctionnement : 181 410,01 €
- En équilibre à la section d'investissement : 61 354,43 €

Après en avoir débattu ;

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Adopte le Budget Primitif 2025 du CCAS ;
- Donne pouvoir au Président du CCAS pour signer tout document utile à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	13	Exprimés	15
Pouvoirs	2	Voix pour	15
Total	15	Voix contre	0
		Abstentions	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025

Le Président du CCAS,
Michel LOUSSOUARN



BUDGET GENERAL DU CCAS : BUDGET PRIMITIF 2025					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Article	Intitulé	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	67 027,75 €	51 600,00 €	49 929,73 €	76 672,32 €
60622	Combustibles, carburants	1 088,08 €	1 000,00 €	1 080,15 €	1 200,00 €
60623	Alimentation	2 197,04 €	5 000,00 €	1 288,20 €	5 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	45,00 €	150,00 €	49,11 €	150,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	28,01 €	500,00 €	30,71 €	450,00 €
60636	Vêtements de travail	240,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
611	contrat de prestation de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6132	Locations immobilières				
6135	Locations mobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61351	Location matériel roulant			78,00 €	
61358	Autres locations mobilières (vét. Travail,...)				
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	0,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €
61551	Entretien, réparation matériel roulant	0,00 €	500,00 €	1 036,82 €	1 000,00 €
61558	Entretien, réparations sur autres biens mobiliers	386,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6156	Maintenance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6161	Prime d'assurances	593,72 €	1 500,00 €	621,62 €	672,32 €
617	Etudes et recherche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6183	Frais de formation (personnel extérieur)				
6184	Versements à des organismes de formation	0,00 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €
6188	Autres frais divers (services communs CCA)				3 500,00 €
6225/02	Indemnité au comptable et au régisseur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux				
62268	Autres Honoraires				
6231	Annonces et insertions	0,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	11 581,91 €	11 000,00 €	14 183,67 €	12 000,00 €
6234	Réceptions				
6236	Catalogues et imprimés	123,97 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €
6238	Publicité, publications, relations publique- divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6247	Transports collectifs du personnel				
6248	divers				
6251	Voyage, déplacements et missions	1 212,59 €	500,00 €	1 061,70 €	500,00 €
6255	Frais de déménagements				
6262	Frais de télécommunications	720,00 €	750,00 €	720,00 €	750,00 €
62871	A la collectivité de rattachement	48 023,85 €	29 000,00 €	29 000,00 €	50 000,00 €
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	261,23 €	300,00 €	261,75 €	300,00 €
63512	Taxes foncières	526,00 €	600,00 €	518,00 €	600,00 €
6355	Taxes et Impôts sur les véhicules	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	103 923,10 €	81 500,00 €	75 837,75 €	70 400,00 €
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6331	Versement mobilité	398,76 €	500,00 €	303,99 €	500,00 €
6332	Cotisations au FNAL	66,43 €	250,00 €	50,70 €	250,00 €
6336/02	Cotisations CDG et CNFPT	1 408,07 €	1 350,00 €	1 082,69 €	1 350,00 €
6338	Autres impôts, taxes	199,42 €	0,00 €	151,97 €	0,00 €
64111	Rémunération principale (personnel titulaire)	24 188,17 €	29 000,00 €	25 271,61 €	28 350,00 €
64112	SFT et IR				
64113	NBI				
64114	Personnel titulaire - prime inflation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités (13ème mois et	4 030,97 €		3 509,28 €	
64131	Personnel non titulaire - Rémunération	36 300,83 €	21 000,00 €	21 824,50 €	13 250,00 €
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de réside	4 071,24 €		1 479,64 €	
64138	Personnel non titulaire - primes et autres	1 887,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF +CNFPT	16 347,67 €	10 000,00 €	11 047,78 €	10 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	9 316,62 €	15 200,00 €	9 673,49 €	12 500,00 €
6454	Cotisations aux ASSEDICS	1 713,13 €	400,00 €	971,70 €	400,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 700,28 €	3 200,00 €	0,00 €	3 200,00 €
6456	Versement au FNC du supplément familial	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6458	Cotisations organismes sociaux (ATIACL + CNAS)	848,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
6475	Médecine du travail	446,40 €	300,00 €	470,40 €	300,00 €
6488	Autres charges	0,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €

65	AUTRES CHARGES DE GESTION	17 040,10 €	19 862,00 €	15 463,28 €	26 337,69 €
6541	Créances admises en non valeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6542	Créances éteintes (irrecouvrables)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65133	Secours d'urgence	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
65134	Aides (cantine, eau, EDF...)	5 404,01 €	7 500,00 €	3 650,00 €	7 500,00 €
657381	Subvention au CCAS de Kernével	6 860,00 €	6 860,00 €	6 860,00 €	13 720,00 €
65748	Cotisation à la banque alimentaire	4 775,00 €	4 952,00 €	4 952,00 €	4 567,69 €
65748	Subvention à l'UNCCASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65748	Subventions aux associations				
65811	Droits d'utilisation - informatique				
65818	Autres redevances pour brevets, licences, ...				
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1,09 €	50,00 €	1,28 €	50,00 €
66	CHARGES Financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673/02	Titres annulés sur exercices antérieurs				
676/02	Différences sur réalisations positives				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 764,87 €	8 000,00 €	7 731,80 €	8 000,00 €
6811/02	Amortissements des immobilisations	7 764,87 €	8 000,00 €	7 731,80 €	8 000,00 €
002/	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		2 899,16 €	2 899,16 €	
022/02	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		195 755,82 €	163 861,16 €	151 861,72 €	181 410,01 €

BUDGET GENERAL DU CCAS : BUDGET PRIMITIF 2025					
SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES			
Article	Intitulé	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
2744/5230	Prêts (remboursement)	0	0	0	0
Chap 70	PRODUITS DES SERVICES	1 634,29 €	1 250,00 €	1 420,71 €	1 250,00 €
7031/02	Part sur concession cimetière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70688	Prestations de services (vestiaire)	724,00 €	0,00 €	258,00 €	0,00 €
708421	se à dispo personnel facturé BA/régies non dotés perso.mora			0,00 €	
70878	RBT par d'autres redevables (CCAS Kernével - Local)	910,29 €	1 250,00 €	1 162,71 €	1 250,00 €
Chap 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	165 696,52 €	157 511,16 €	160 000,00 €	160 000,00 €
74111	Dotations forfaitaire				
74718	Autres participations Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7474/02	Subventions de la Commune	165 696,52 €	157 511,16 €	160 000,00 €	160 000,00 €
747888	Autres Organismes				
Chap 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 541,44 €	4 800,00 €	5 501,02 €	4 800,00 €
752	Revenus des immeubles	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
756	Libéralités reçues (dons)	2 739,58 €		700,00 €	
75888	Produits divers de gestion courante - Produits exceptionnels	1,86 €	0,00 €	1,02 €	0,00 €
Chap 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
6419	Remboursements sur charges de sécurité sociale	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
Chap 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap R 002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	17 984,41 €	0,00 €	0,00 €	15 060,01 €
002/02	Excédent de fonctionnement reporté	17 984,41 €	0,00 €	0,00 €	15 060,01 €
Chap R042	Ope. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
722/02	Travaux en régie - immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	192 856,66 €	163 861,16 €	166 921,73 €	181 410,01 €

BUDGET GENERAL DU CCAS : BUDGET PRIMITIF 2025					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Article	Intitulé	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES					
Chap 040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	22 000,00 €
2313	Constructions	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	22 000,00 €
Chap 010	Dotations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 013	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323	Subv non transf Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323/5230	Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 020	Immo incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031/5230	Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 021	Immo corporelles	310,97 €	39 622,63 €	0,00 €	34 354,43 €
21321	Constructions Immeuble de rapport	0,00 €	26 141,89 €	0,00 €	20 873,69 €
21828	Matériel de transport		0,00 €	0,00 €	0,00 €
21838	Matériel informatique		3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
21838	Autres matériel informatique		0,00 €	0,00 €	0,00 €
21841	Matériel de bureau et mobiliers			0,00 €	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers			0,00 €	
2185	Matériel de téléphonie			0,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	310,97 €	10 480,74 €	0,00 €	10 480,74 €
Chap 027	Autres immobilisations	750,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
2748	Prêt d'honneur aux étudiants	750,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL		1 060,97 €	53 622,63 €	0,00 €	61 354,43 €



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 28 AVRIL
2025

DELIBERATION N° 28

DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

L'an deux mille vingt cinq,

Le vingt-huit avril à dix-sept heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 22 février 2025, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.

Etaient présents :

Michel LOUSSOUARN, Djelloul BENHENNI, Bernard FRENAY, Stéphane FAVIER, Jean-Michel PROTAT, Christine MASSUYEAU, Marie-Madeleine LE BIHAN, Denise DAHERON, Anne-Marie LE BOUR, Gérard Pensec, Véronique BOULAY, Yves PENOT, Maryvonne NICOLAS.

Absents ou excusés :

Karen LE MOAL (Pouvoir à Bernard FRENAY), Michel GEORGES (Pouvoir à Jean-Michel PROTAT)

MME. MARYVONNE NICOLAS A ETE NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET 17 DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE

RAPPORTEUR : MICHEL LOUSSOUARN

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE D'ELECTRICITE DE 674,18€

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture d'électricité d'un montant total de 674,18€

Décision du Conseil d'administration : accord pour la prise en charge partielle de la facture d'électricité d'un montant de 200€00 (aide versée directement au fournisseur d'énergie)

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE D'ELECTRICITE DE 997,40€

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture d'électricité d'un montant total de 997,40€

Décision du Conseil d'administration : accord pour la prise en charge partielle de la facture d'électricité d'un montant de 200€00 (aide versée directement au fournisseur d'énergie)

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	13	Exprimés	15
Pouvoirs	2	Voix pour	15
Total	15	Voix contre	0
		Abstentions	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus

et

certification du caractère exécutoire de la délibération publiée le 30 avril 2025



Le Président du CCAS,
Michel LOUSSOUARN